



ARRETE N° 2023 - 143
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Clos du Vert Galant n° 1
Réservation Stationnement
Sté. LEGENDRE OUEST
Du Vendredi 21 Avril 2023
Au Vendredi 1er Septembre 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Société Legendre Ouest – 310, avenue des Canadiens – 76650 Petit Couronne, afin, dans le cadre du protocole de livraison défini pour le chantier du 33 Chemin des Monts, de réserver une place de stationnement, Clos du Vert Galant au n° 1, Du Vendredi 21 Avril 2023 au Vendredi 1er Septembre 2023, de 9H00 à 18H00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société LEGENDRE OUEST est autorisée à réserver une place de stationnement, Clos du VERT GALANT au n° 1, dans le cadre du protocole de livraison défini pour le chantier du 33 Chemin des Monts, Du VENDREDI 21 AVRIL 2023 au VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2023, de 9H00 à 18H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé à la société intervenante, Clos du Vert Galant au n° 1, pendant la période citée dans l'Article 1, afin de permettre aux véhicules de tourner pour accéder au chantier du 33 chemin des Monts.

ARTICLE 3 : La circulation des piétons sera maintenue et sécurisée sur le trottoir.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 13 Avril 2023
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire : Jérôme HAMEL

